Le Conventionnel Saint-Just

et sa Famille

(ÉTUDE GÉNÉALOGIQUE)

Dans notre étude « La Famille du Conventionnel Saint-Just à Nampcel (Oise) [1] », nous avions voulu surtout fixer les liens qui rattachaient cette famille au village de Nampcel. Pour ne pas sortir du cadre que nous nous étions tracé, il nous fallut négliger certains documents. Depuis, poursuivant nos recherches, nous avons trouvé de nouveaux renseignements, c'est ce qui nous engage aujourd'hui à donner du célèbre Conventionnel et de sa famille une généalogie aussi complète que possible [2].

Au milieu du XVIIe siècle, nous trouvons la famille Saint-Just établie à Chelles, village du Valois [3].

1° *Pierre de Saint-Just,* « laboureur » [4].

2° *Charles-Adam de Saint-Just*, « laboureur », bisaïeul du Conventionnel.

3° *Antoine de Saint-Just*, « garçon brigadier au Régiment de Condé de la Cavalerie », décédé à Chelles le 31 janvier 1684.

4° *Elizabeth de Saint-Just*, épouse de Louis Courtenet,

1. La Famille du Conventionnel Saint-Just à Nampcel (Oise). In-8° de 12 pages, avec portrait de Saint-Just. Beauvais, Imprimerie centrale administrative, 1913. Extrait du Bulletin de la Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, tome VIII.

2. Il existe plusieurs familles nobles portant le nom « de Saint-Just » et « de Richebourg », mais elles n'ont aucun lien de parenté avec celle du Conventionnel.

3. Chelles, c. d'Attichy, arr. de Compiègne (Oise), 355 hab. (Dict^re des communes 1909).

4. On disait alors « laboureur » pour cultivateur. L'expression subsista jusqu'à la Révolution.

« laboureur », décédée à Chelles à l'âge de 41 ans, le 26 novembre 1678.

5° *Louise de Saint-Just,* épouse de Antoine Dubourg, « laboureur », décédée à Chelles le 20 juin 1680.

Il s'agit probablement de frères et sœurs [1].

Charles-Adam de Saint-Just, 1636-1696 (Bisaïeul du Conventionnel)

Charles-Adam de Saint-Just, bisaïeul du Conventionnel. naquit en 1636 [2]. En 1670, il habitait Chelles et était fermier des biens du Chapitre de Saint-Gervais de Soissons.

Il épousa en premières noces Jeanne Lenoble, fille de Pierre Lenoble et de Marie-Charlotte Delaporte [3], de la paroisse de Saint-Etienne [4], voisine de Chelles.

1. Nous ne pouvons l'affirmer, n'ayant pu trouver les noms de leurs parents.

2. Nous n'avons pu retrouver ni le lieu, ni la date exacte de sa naissance. La série E (Etat civil) des archives de Chelles ne commence qu'en 1627. La rédaction des premiers actes est concise, les cahiers sont en mauvais état et certains feuillets très détériorés. Il manque en outre : du 14 mars 1671 au 13 mars 1672 — les années 1682 et 1683. — Antérieurement à 1671, on ne trouve aucune trace des familles Saint-Just-Lenoble. Nous avons complété nos notes par la lecture des registres déposés au tribunal civil de Compiègne qui sont plus complets.

3. Marie-Charlotte Delaporte, veuve de Pierre Lenoble, se remaria avec Simon Martin ; elle mourut à Saint-Etienne le 7 mars 1688, âgée de 72 ans.

4. Nous n'avons pas retrouvé à Saint-Etienne l'acte de mariage des époux Saint-Just-Lenoble, pour la raison que le premier registre de catholicité des archives de cette commune ne remonte qu'à 1677-1675 au greffe du tribunal civil de Compiègne. La série conservée à Saint-Etienne est assez complète, celle du tribunal civil est très incomplète. — Nous rencontrons souvent à Saint-Etienne sur les registres de catholicité la signature des Saint-Just. — 25 janvier 1678, Charles-Adam de Saint-Just est témoin au mariage de Noël Travallet et de Jeanne Vasset, de la paroisse de Chelles. — 25 novembre 1678, Marie-Charlotte de Saint-Just est marraine de Antoine Populaire. — 20 juin 1679, Charles-Adam de Saint-Just est témoin au mariage de

Les époux Saint-Just-Lenoble eurent à Chelles cinq enfants.

1° *Marie-Charlotte* [1], née le 17 octobre 1672. Son parrain fut Pierre de Saint-Just et sa marraine Charlotte Mereau. Décédée à Chelles le 25 août 1683, elle fut inhumée dans l'église.

2° *Charles* [2], né le 24 juin 1676, surnommé « le Jeune » pour le distinguer de son père. Il fut le grand-père du Conventionnel. Des cinq enfants des époux Saint-Just-Lenoble, il est le seul qui survécut.

3° *Marie-Jeanne,* née le 8 décembre 1678. Elle eut pour parrain Claude Namptier et pour marraine Geneviève Namptier. Elle mourut à Chelles le 22 décembre 1678 et fut inhumée dans l'église.

4° *Joseph*, né le 29 février 1680. Il eut pour parrain « Messire Christophe Quinquet, diacre, chanoine de Saint-Gervais de Soissons », et pour marraine Geneviève Namptier. Décédé le 27 août 1683 à Chelles ; comme ses deux sœurs, il fut inhumé dans l'église.

5° *Alexis*, né à Chelles en 1682 [3], il mourut « subitement » à Attichy le 27 juin 1670.

La naissance d'Alexis coûta la vie à sa mère Jeanne Lenoble qui, en effet, mourut à Chelles en 1682.

Charles-Adam de Saint-Just se remaria en 1683 à Septmonts, village du Valois [4], avec *Marie-Jeanne Vuarel,* fille

Michel Tassien et de Françoise Pajot. — 4 mai 1680, Marie-Charlotte de Saint-Just est marraine de Claude-Charles Travallet. — 8 septembre 1680, Marie-Charlotte de Saint-Just est marraine de Marguerite Bourdon.

1. Le 17 mars 1680, elle fut marraine, à Chelles, de Marguerite Boutanquoi.

2. Le 23 mai 1677, il fut parrain de Françoise, fille de François Dottin, clerc de Chelles.

3. Registre de catholicité de la paroisse de Chelles ; l'année 1682 manque.

4. Septmonts, c. et arr. de Soissons (Aisne), 458 hab. (Dict. des communes 1909).

de « feu Claude Vuarel, vivant laboureur à la ferme de la Carrière Lévêque, paroisse de Septmons ». Le contrat de mariage avait été passé le 22 février 1683 devant Me Roullye, notaire royal à Soissons.

Les époux Saint-Just-Vuarel eurent à Chelles trois enfants.

1° *Geneviève*, née le 15 décembre 1683. Elle eut pour parrain Louis Piart, « maître chirurgien » à Hautefontaine, et pour marraine sa tante Geneviève Vuarel. En 1704, elle suivit à Nampcel son frère consanguin Charles et y épousa François Evrard le 6 juillet 1706 [1] Les époux Evrard-Saint-Just firent valoir à Nampcel la ferme des Petites-Loges [2], puis celle de Bellefontaine [3]. Geneviève de Saint-Just mourut à Nampcel, le 14 janvier 1722, âgée de 38 ans.

2° *Marie-Antoinette*, née le 19 janvier 1685. Son parrain fut Messire Jean-Antoine Pioche, chanoine de Saint-Gervais de Soissons et seigneur de Chelles, et sa marraine Anne de Hesselin, fille du seigneur d'Autheuil.

3° *Marie-Charlotte*, née le 20 janvier 1686. Son parrain fut Charles Despoisse et sa marraine Marie Legrand.

Charles-Adam de Saint-Just quitta alors Chelles pour venir habiter à Attichy [4], bourg voisin du Valois. En 1687 il est mentionné receveur du château, fermier de la Basse-Cour du Château [5], puis en 1690, fermier de Montplaisir [6] sur le plateau d'Attichy.

1. Ils eurent un fils Charles, né à Nampcel, le 16 septembre 1710, qui épousa Marguerite Roussel, originaire de Bitry. Il s'établit « laboureur » à Tannières (Aisne).

2. Appartenait à l'abbaye d'Ourscamp ; disparue depuis longtemps.

3. Appartenait à l'abbaye Saint-Barthélemy de Noyon (domaine de 451 esseins).

4. Attichy, ch.-l. de canton, arr. de Compiègne (Oise), 889 hab. (Dict. des communes 1909).

5. Seigneur : René de Marillac.

6. Ferme sur le plateau, appartenant au château. C'est probablement la même ferme que celle désignée sous le nom de ferme de la Basse-Cour.

Les époux *Saint-Just-Vuarel* eurent à Attichy trois autres enfants[1].

1° *François*, né le 10 décembre 1687. Son parrain fut « Messire François Pugnan, procureur fiscal en la justice d'Attichy », et sa marraine Anne Desjardins. Il mourut à Attichy le 10 novembre 1694.

2° *Nicolas*, né le 8 décembre 1689. Son parrain fut son cousin Nicolas Obry, le jeune notaire royal à Attichy, et sa marraine Marguerite Delaporte. Il mourut « subitement » à Attichy le 4 mai 1701.

3° *Marie-Christine*, née le 23 juillet 1692. Son parrain fut son frère consanguin Charles de Saint-Just et sa marraine Marie-Anne Delarue. Elle mourut à Attichy le 23 juillet 1693.

Les époux Saint-Just-Vuarel décédèrent à Attichy la même année ; Marie-Jeanne Vuarel, la première, le 7 janvier 1696[2], et Charles de Saint-Just « après une longue maladie », le 8 avril 1696[3].

1. Nos renseignements généalogiques proviennent de la collection des registres de l'état civil de la mairie d'Attichy. La série est complète depuis 1554, sauf l'année 1681 qui n'existe pas. Au greffe du tribunal civil de Compiègne, la collection est incomplète. Antérieurement à 1687 nous n'avons pas trouvé trace des Saint-Just.

2. Marie-Jeanne Varele decedee le huictieme de janvier [1696] après avoir reçu les sacremens a esté enterree le lendemain dans le cimetiere en presence de Me Charle de Saint-Just son mary et de Charle de Saint-Just le jeune son fils par affinite demeurant aud. Attichy lesq. ont signer le iour et an que dessus avec moi pretre curé. »

[Signé] Charle de Saint-Just, Charle de Saint-Just, Lefort [curé].

(Nous avons respecté l'orthographe du temps et du rédacteur dans tous les actes que nous reproduisons).

3. « Charle de Saint-Just aagé d'environ soixante ans décédè le huictieme d'avril [1696] après une longue maladie et avoir reçu les sacremens a esté enterré le lendemain dans le cimetière en présence de Charle de Saint-Just son fils garçon à marier demeurant audit Attichy et de Jean Lenoble son beau-frère demeurant à Roilet [Roilaye] paroisse de Saint-Etienne, lesquels on signé avec moy pretre curé led. iour et an que dessus. »

[Signé] Charle de Saint-Just, J. Lenoble, Lefort [curé].

Charles de Saint-Just, 1676-1728 (Aïeul du Conventionnel)

Charles de Saint-Just, dit le Jeune, aïeul du Conventionnel, naquit à Chelles le 24 juin 1676 [1]. Il eut pour parrain Charles Delaporte et pour marraine Elizabeth d'Hesselin, femme du seigneur de Chelles.

Le 8 janvier 1704, il habitait alors Attichy, il épousa à Nampcel [2] *Marie-Françoise Adam*, née à Nampcel le 8 août 1683 [3], fille de Jacques Adam, « receveur de la terre et seigneurie de Nancel », et de Marie Poirée [4]. Le contrat de

1. « Le vingt quatriesme iour de juin de l'année mil six cens soixante et seize a esté baptisé Charle, fils de Charle de Saint-Just et de Jeanne Le Noble, sa femme, son parein Charle Delaporte et sa marreine Elizabeth d'Hesselin. »

[Signé] Elizabeth d'Hesselin, Lespierre [curé].

2. Nampcel (village du Soissonnais), c. d'Attichy, arr. de Compiègne (Oise), 532 hab. (Dict. des communes 1709).

3. « Ce huictiesme aoust [1683] furent batisés Antoine Margueritte et Marie-Françoise Adam enfans légitime du sieur Jacques Adam, receveur de la terre et seigneurie de Nancel, et de Marie Poirée. Le parin de Antoine Margueritte fut le sieur Antoine Poirée, receveur de la terre et seigneurie de Morienval, qui a commis en son absence Jean Herbelot fermier de la ferme de Poüy, paroisse de Morfonteine, la mareine Madame Margueritte Colbert, veuve de Messire Vincent Hotman, chevallier vivant, cons^er^ d'estat, intendant des finances, seigneur de Nancel et autres lieux qui en son absence a commis la dame Louise Léger, veuve de M. Jean Turpin vivant receveur dudit Nancel, le parin de Marie-Françoise fut le sieur François Brasseur fermier des Loges, la mareine Jeanne Adam femme du sieur Jacques Dupuis, fermier de Marvoisine paroisse de Berneuille, lesquels ont signé. »

[Signé] Jean Herbelot, F. Le Brasseur, Louise Léger, Jeanne Adam, Louis Guérin [prieur-curé], Dijon [clair laïque].

Jacque Adam, père de Marie-Françoise, mourut à Nampcel le 12 octobre 1733 : sa femme, Marie Poirée, était morte à Nampcel le 22 juin 1707. Elle fut inhumée dans la nef de l'église.

4. « Le 8 janvier 1704, apres les trois publications de bans de mariage et les fiancialles entre Charles de Saint-Just, fils de deffunct M. Charles-Adrien de Saint-Just, receveur d'Attichy d'une part, et de deffuncte Jeanne Lenoble, son épouse, de la paroisse d'Attichy d'une part, et de Marie-Françoise Adam, fille de M. Jacques Adam, receveur

mariage avait été passé chez Maître Obry, notaire royal à Attichy, cousin du futur.

Par ce mariage, Charles de Saint-Just s'alliait à une ancienne et honorable famille de Nampcel [1]. En effet, la

de cette paroisse et de Marie Poirée, son épouse d'autre part, vu les controlles desdis bans à Attichy, signé Obry le six du present mois et an. Je soussigné prieur curé de cette paroisse les ay marié ensemble selon les formalités de l'eglise en présence de Jean Lenoble oncle maternel, et de M. Nicolas Obry, nottaire royal à Attichy cousin dudit de Saint-Just, de M. Jacques Adam père, de Marie Poirée mere, de M. Jacques Dupuits oncle paternel de la dite, de M. Jean Adam laboureur au....., de M. Antoine Poirée garde general des forests de l'Isle de France, lesquels ont tous signé avec les parties les jour et an que dessus.

[Signé] De Saint-Just, Marie Adam, J. Adam, J. Lenoble, Obry, J. Dupuits, J. Adam, Poirée, de Villeronde [prieur-curé].

1. *Généalogie de la famille Adam.* (D'après les registres de catholicité de la paroisse de Nampcel).

Jean Adam reprit en 1624 de Edmond Petiteau la charge de receveur du château de Nampcel (alors propriété de la famille d'Aumale). Il avait épousé Jeanne Lebrasseur. Jean Adam mourut en 1681 ; Jeanne en 1677.

Un de leurs fils, Jacques Adam, continua la recette du château. Il épousa Marie Poirée (Saint-Just est leur arrière-petit-fils). Ils eurent à Nampcel 14 enfants.

1° Antoine-Margueritte, né le 8 août 1683.

2° *Marie-Françoise,* née le 8 août 1683, mariée à *Charles de Saint-Just.*

3° Elisabeth-Charlotte, née le 15 août 1684, mariée à Jean Lemoine (fermier de Loire).

4° Jacques, né le 28 février 1686, célibataire, décédé le 10 octobre 1714 (fermier du Pertron).

5° Elisabeth, née le 30 octobre 1687, mariée à Pierre Leclerc (fermier de Longpont).

6° Nicolas-Jean, né le 7 février 1689, décédé le 19 août 1689.

7° Margueritte, née le 18 février 1691, décédée le 31 janvier 1692.

8° Jean, né le 25 mai 1693, décédé le 8 août 1741. Marié à Jeanne-Françoise Roque, puis à Françoise Assorty, prit la recette du château de Nampcel.

9° Marie, née le 10 avril 1694, décédée le 11 avril 1694.

10° Anthoine, né le 13 mars 1695, marié à Anne Demoulin.

11° Jeanne-Elisabeth, née le 22 juillet 1697, décédée le 4 octobre 1703.

12° Nicolas, né le 19 octobre 1698, marié à Marie-Marguerite Turlin.

13° Louis, né le 5 décembre 1699.

14° Jeanne, née le 22 août 1704, décédée le 28 octobre 1705.

famille Adam était titulaire de la recette de la terre et seigneurie de Nampcel depuis 1624 et par ses alliances se trouvait représentée dans toutes les familles exploitant les grandes fermes environnantes[1].

A peine marié, Charles de Saint-Just s'installa à la ferme des Petrons[2], propriété du seigneur de Namp-

1. Nampcel avec ses grandes fermes a été le berceau des vieilles et dignes familles d'agriculteurs du Soissonnais qui pendant des siècles et de père en fils ont exploité les mêmes fermes et ont été des modèles de vertus patriarcales et sociales. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire en exemple la généalogie d'une de ces familles alliée aux Adam.

En 1730, Jean-Paul Demory, fils de Jean Demory et de Elisabeth Adam, était cultivateur à la « cense de Vaubéron », paroisse de Mortefontaine, alors propriété de l'abbaye de Longpont. Il avait épousé Elisabeth-Cécile Leluc, fille du fermier de cette ferme.

De ce mariage naquit le 4 novembre 1732 François, qui épousa le 13 mai 1755, à Nampcel, sa nièce maternelle, Anne-Cécile Lebrasseur, fille de Louis-François Lebrasseur « laboureur à la ferme des Loges », et de Anne-Cécile Mocquet. — François Demory succéda à son père en avril 1757. Ce dernier s'établit à la cense de Longavesne. Retiré chez son fils à Vaubéron, il y mourut le 23 décembre 1771, à l'âge de 71 ans, et fut inhumé dans la nef de l'église de Mortefontaine.

De son union avec Anne-Cécile Lebrasseur, François Demory eut quatorze enfants. L'un d'eux, Claude-Marie s'établit laboureur à Hautefontaine. Un autre, Louis-François, né le 19 septembre 1759, devint vicaire à la basilique de Saint-Quentin.

François Demory mourut à Vaubéron le 29 novembre 1779. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1807. Au milieu de la Révolution, elle s'était retirée au village de Mortefontaine et un de ses fils, Louis-Théodore, continua d'exploiter la ferme de Vaubéron.

Louis-Théodore épousa en 1808 Thérèse-Adélaïde-Félicité Hubert. Ils eurent un fils qui épousa le 3 juiu 1835 Marie-Louise-Victoire Hubert.

De cette union, naquit Alphonse-Théodore Demory qui exploita la ferme de Vaubéron jusqu'en 1906. Cinq générations ont donc occupé la même ferme.

(D'après *Le Progrès de l'Oise*, 1907).

2. Ferme de Nampcel ; on dit aujourd'hui : ferme du Pertron. Pétron est le mot patois qui désigne le génevrier.

cel[1] qu'il quitta vers 1707 pour se fixer à Morsain[2], village voisin où il prit la recette de la terre et seigneurie de ce lieu et fit valoir la ferme du Château[3]. C'est là que naquirent neuf de ses enfants et que sa femme Marie-Françoise, épuisée par des maternités successives, mourut le 22 août 1728, à l'âge de 45 ans[4].

Vers 1746, Charles de Saint-Just revint à Nampcel habiter la propriété de sa femme et faire valoir le petit domaine qui en dépendait. Il resta receveur de Morsain ; en

1. *Seigneurs de Nampcel à l'époque.* — Paul-Etienne Brunet de Rancy, seigneur de Rancy et autres lieux, chevalier do l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, époux de Marguerite Colbert (1710).

Joseph-Moulin Brunet, marquis d'Evry, seigneur de Nampcel, lieutenant-colonel du régiment royal Champagne, époux de Marie-Espérance Masson de Plissay (1760).

Armand-Joseph Brunet d'Evry, colonel de cavalerie, connu sous le nom de chevalier d'Evry, resta célibataire (1787).

Le château de Nampcel appartient encore actuellement à la famille d'Evry.

2. Morsain, c. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons (Aisne), 606 hab. (Dict. des communes 1909).

3. *Seigneurs de Morsain à l'époque.* — Jean-Antoine Sézille, seigneur du Buhat (1692-1764) (fief de Noyon), fils de Jean Sézille et de Louise-Françoise Poingnet, conseiller du Roi, président, trésorier général de France et grand voyer de la généralité de Soissons.

Jean-Thomas Sézille (1727-1809), fils du précédent, seigneur du Buhat, Morsain, Richebourg, Evry, Champeaux, Comblancourt et Derlinval, écuyer, conseiller du Roi, président et trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons, épousa Adélaïde-Victoire Lejeune du Tillard.

4. « Le 22e jour du mesme mois (août), dudit an (1728), Est décédée Marie-Françoise Adam, agé de 46 ans, feme de Charles de Saint-Just, Receveur de Morsain, après avoire reçu le sacrement de pénitence d'Eucharistie et d'extrême-onction. Le lendemain a été enterré dans cimetier de cette paroisse avec cérémonie accoutumé en présence de son marie et de Jacque Adam, son père. Et de Charles Nicolas de Saint-Just son fils et de Jean Adam son frère. Et Antoine Flobert fermier de la ferme de Forest son cousin et de Pierre Le Clerc son baux frère qui ont tous signer ce présent acte avec nous prêtre curé les jour et ans susdit ».

effet, les fermes importantes de la Carrière et de la Croizette sises à Nampcel appartenaient au seigneur de Morsain. Son fils Charles reprit la ferme du Château de Morsain.

Charles de Saint-Just mourut à Nampcel, le 12 février 1766[1], à l'âge de 90 ans, et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse à gauche du portail de l'église. Son fils Louis-Jean, venu de Decize (Nièvre), assistait aux obsèques.

La maison habitée par Charles de Saint-Just est encore debout[2]. « Elle se trouve rue du Couvillot, dans l'agglo-

1. « L'an 1766, le 14 février, le corps de Me Charles de Saint-Just décédé d'avant-hier agé d'environ quatre vingt onze ans, a été inhumé au cimetière de cette paroisse par Messire Louis Tascheron curé de Vic-sur-Aisne, en présence de nous prieur soussigné et de Mes de Saint-Just de Richebourg, chevallier de Saint-Louis, maréchal des logis dans la gendarmerie, son fils, Lemoine, Binant, Turlin, Courtenay et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé avec nous ».

[Signé] Saint-Just de Richebourg, Tascheron, Courtenay, Le Moine, Binant, Turlin, Flobert, Le Brasseur, Denis [clerc laïque], Duchosal [vicaire].

2. En voici la description d'après un acte d'acquisition en date du 30 septembre 1807, dressé par Me Jean Rigeasse, notaire à Autrêches (Oise).

« 1° Une maison haute chambre a coté fournil contiguë a la chambre, cellier et caves dessous, perron pour y arriver, en retour d'equerre un escalier pour monter au grenier, deux chambres a grains, caves dessous, poulailler, étable à vaches, le tout bâtis en pierres de taille, couvert en thuille, deux bergeries batie en pierres couvertes en chaume, deux hangards a la suite et vis a vis une grange et une écurie cour fermée par grande et petite porte, grand enclos au dessus et ceignant la dite maison et lieu, fermé de mur, contenant quatre vingt six ares trente six centiares (quatre esseins) en la mesure du lieu qui est celle du ci devant comté.... »

« 2° De l'autre coté de la dite rue deux granges construites en pierres dont l'une couverte en thuile et l'autre en chaume, avec un petit terrain au bout formant pointe et fermé de mur.... ».

« Ces immeubles viennent d'acquisition faite par les vendeurs conjointement avec.. par acte reçu par Thorin notaire à Blérancourt... le trois ventose an trois, de dame Martine Labarre Ve du sieur Louis François Lebrasseur, qui les avoit acquis de De Robinot, veuve

mération principale du village ; elle a conservé son aspect primitif malgré quelques travaux de restauration exécutés en 1855. Elle forme une petite ferme — le type de la ferme du Soissonnais, dite d'intérieur — avec dépendances adossées au « larris », lequel est soutenu par des travaux de maçonnerie qu'on n'oserait plus entreprendre aujourd'hui en raison du coût de la main-d'œuvre. En face de l'entrée, de l'autre côté de la rue, se trouvaient aussi deux granges complétant l'ensemble. D'apparence modeste, sans étage, mais avec de grandes commodités, à proximité de l'église, du presbytère, du château et de ses fermes, cette maison devait avoir un grand charme pour le vieux de Saint-Just. Tout en haut du jardin, en côte, se trouve un petit bois, jadis promenade favorite du vieillard. De là, il avait tout le pays à ses pieds et voyait les allées et venues du village. Il s'y reposait dans la journée assis sur un banc de pierre à la limite de la propriété. Le bois était encore appelé il y a quelques années « le bois de M. de Saint-Just » par les anciens du village[1] ».

Les propriétés de la famille Saint-Just comprenaient en outre 52 parcelles de terres, prés, friches et bois[2], plus une

de Saint Just.... Cette vente est faite moyennant la somme de 3.500 livres tournois de prix principal ».

Désignation actuelle d'après le cadastre de Nampcel :

Section C, du Village, lieu dit le Village :

N° 37	Bois	39	ares	40	centiares.
N° 38	Terre	33	—	65	—
N° 39	Jardin	4	—	05	—
N° 40	Maison et cour	9	—	40	—
N° 41	Bâtiment	1	—	71	—
N° 42	Jardin	0	—	78	—

Actuellement (en 1922) la maison n'existe plus, elle a été complètement détruite par les obus pendant la Guerre 1914-1918.

1. « La Famille du Conventionnel Saint-Just à Nampcel » (déjà cité).

2. Nous les avons relevées sur le plan-terrier de la seigneurerie de Nampcel.

Le 15 germinal an V, on vendit à l'Administration centrale du département, à Beauvais, le tiers de 87 esseins (17 hect. 92 ares de

autre petite maison, rue de la Fontaine-Saint-Sulpice, à l'angle du sentier du Bois du Fay[1].

Les époux Saint-Just-Adam eurent onze enfants.

1° *Charles*, né à Nampcel, le 15 octobre 1704. Il eut pour parrain son grand'père Jacques Adam, et pour marraine Jeanne Desjardins, épouse Lenoble, de la paroisse de Saint-Etienne. Il mourut à Nampcel, le 14 février 1786, et fut inhumé dans l'église.

2° *Charles-Nicolas*, né à Nampcel, le 15 mars 1706. Il eut pour parrain Nicolas de Nelle « advocat au Parlement, conseiller du Roy, receveur du Grenier à sel de Soisson et bailly de la seigneurie de Nancel », et pour marraine sa grand'mère Marie Poirée. Charles-Nicolas mourut à Morsain, le 16 octobre 1729, à l'âge de 23 ans.

3° *Jacques*, né à Morsain, le 28 mai 1707. Il eut pour parrain son oncle Jacques Adam, fermier du Pertron, et pour marraine sa tante Geneviève de Saint-Just, femme de François Evrard, fermier de Bellefontaine, paroisse de Nampcel. Resté célibataire, il mourut à Morsain le 21 juin 1757, âgé de 51 ans.

4° *Charles*, né à Morsain, le 7 mars 1710. Il eut pour parrain Nicolas Dupuis, fils du receveur de Bitry, et pour marraine sa tante Elisabeth Adam, fille du receveur de Nampcel. Il reprit la ferme du Château de Morsain et mourut célibataire le 31 mai 1762, âgé de cinquante-deux ans.

terres, prés, friches et bois) en 35 pièces, à Nampcel, provenant du patrimoine de Saint-Just. Le surplus appartenait aux deux sœurs du Conventionnel. Le tiers mis en vente fut acquis par le fermier de ce marché de terres, cultivateur à Puisalen (commune de Moulin-sous-Touvent). — *Saint-Just, acquéreur de biens nationaux dans le Noyonnais*. Communication faite à la Société Académique de l'Oise par M.E. Roussel, archiviste départemental, 10 avril 1922.

1. Désignation actuelle d'après le cadastre de Nampcel :
Section C, du Village, lieu dit le Village.

N° 249	Sol de maison, bâtiments et cour	2 ares 50 centiares.
N° 250	Jardin potager	6 ares 30 centiares.

5° *Marie-Louise*, née à Morsain, le 8 février 1712. Elle eut pour parrain son oncle Jean Adam, et pour marraine, Geneviève Adam, fille de Jean Adam.

6° *Marie-Madeleine*, née à Morsain, le 28 mars 1713. Elle eut pour parrain son oncle Antoine Adam, et pour marraine Antoinette Demory. Restée célibataire, elle vécut avec son père ; lui ferma les yeux et continua à habiter à Nampcel la maison paternelle où elle mourut le 23 septembre 1776, âgée de 63 ans. Bonne et charitable, le souvenir de « Mademoiselle Madeleine » a persisté longtemps.

7° *Marie-Marguerite*, née à Morsain, le 14 juin 1714. Elle eut pour parrain son cousin-germain Nicolas Obry, et pour marraine sa cousine Thérèse Obry, fille de Nicolas Obry, notaire royal à Attichy.

8° *Louis-Jean*, père du Conventionnel, dont il sera parlé plus loin.

9° *Pierre*, né à Morsain, le 30 janvier 1717. Il eut pour parrain Pierre Leclerc, fermier de la Grange de Longpont, et pour marraine Crépine Duchemin, fille du lieutenant de justice de Blérancourt.

10° *Antoine*, né à Morsain, le 27 février 1719. Il eut pour parrain Nicolas Paul, et pour marraine Marie-Marguerite Flament.

11° *Marie-Françoise*, née à Morsain, le 14 mai 1720. Elle eut pour parrain son cousin François Evrard, et pour marraine sa cousine Marie-Louise Evrard, femme de Antoine Flobert, fermier de Forest.

Des onze enfants Saint-Just-Adam (sept garçons et quatre filles), il est à présumer que seul Louis-Jean contracta mariage[1].

1. De 1720 à 1760 il n'existe à l'état civil de Morsain aucun acte de mariage concernant les Saint-Just, notamment les filles qui se marient habituellement au domicile de leurs parents.

Louis-Jean de Saint-Just, 1715-1777
(Père du Conventionnel)

Louis-Jean de Saint-Just, père du Conventionnel, naquit à Morsain, le 8 novembre 1715[1]. Il eut pour parrain son oncle Jean Demory, fermier de Loire, paroisse de Trosly, et pour marraine Jeanne-Françoise Roger, fermière de Longpont.

Comme les fils des fermiers du voisinage, il compléta probablement ses études au Collège des Oratoriens de Soissons. Mais, abandonnant la tradition familiale, il embrassa la carrière militaire. A l'âge de vingt ans il entra dans la « Brigade des Chevaux-légers de Bretagne[2] ». C'était un grand gaillard de cinq pieds six pouces, aux cheveux châtains, au nez un peu fort, à la figure énergique[3]. Roturier, il conquit péniblement ses galons. En 1762 il était capitaine de cavalerie « maréchal de logis de la première brigade des Chevaux-légers de Bourgogne ». Il

1. « Le huitième jour de novembre du dit an [1715] a été baptisé Louis-Jean, fils de Charles de Saint-Just, fermier du Château, et de Marie-Françoise Adam, sa femme, le parrein Jean de Mory, fermier du Loire, paroisse de Troly, et la mareine Jeanne-Françoise Roger, fermière de la grange de Longpont, qui ont signé avec nous curé de Vassens les jours et an susdits ».

2. « Première brigade de Chevaux-légers de Berry ». — (Régiment qui a porté le nom de Bourgogne de 1690 à 1711, Bretagne de 1711 à 1751, Bourgogne de 1754 à 1762, Berry de 1762 à 1763 (date de sa réforme). « Louis-Jean de Saint-Jus (sic) de Richebourg, fils du sieur Saint-Jus, receveur de Marcin (sic) en Picardie, diocèse de Soissons : cheveux chatains, taille de 5 pieds 6 pouces. Est entré dans la brigade le 5 mars 1735, agé de 20 ans.

[En marge] « brigadier depuis le 9 juin 1751, maréchal des logis le 19 avril 1760, 2me brigade. » — (Archives administratives du Ministère de la Guerre, gendarmerie, Cie d'ordonnance, 3me vol. 1757, p. 143).

3. Le portrait que nous en donnons est la reproduction de celui qui appartenait à M. Fouquet, de Blérancourt, arrière-neveu du Conventionnel. La croix de Saint-Louis a été ajoutée par un descendant de la famille Saint-Just.

LOUIS-JEAN DE SAINT-JUST
PÈRE DU CONVENTIONNEL

reçut le 23 mai 1762 la croix de Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis[1]. En 1766, après 31 ans de services, il prit sa retraite, sa pension était de six cents livres.

Louis-Jean de Saint-Just, dès son arrivée au régiment, avait ajouté à son nom « de Richebourg », nom d'un fief du hameau de Commelancourt, paroisse de Morsain, et appartenant au seigneur de ce village : Jean-Thomas Sezille, seigneur du Buhat, Morsain, Richebourg, Evry, Champeaux, Comblancourt et Derlincourt. C'est ce qui a fait dire à certains auteurs que le Conventionnel était d'origine noble. Nous pensons que son père prit simplement ce nom pour se distinguer de ses onze frères et sœurs. Nous verrons du reste plus tard ses deux gendres se faire appeler Decaisne d'Hablincourt et Decaisne Detoulle pour le même motif.

Louis-Jean, encore en service à Cuisset[2], épousa à Decize (Nièvre)[3], le 10 mai 1766[4], *Marie-Anne* Robinot. Il

1. « 28 may 1762. — Richebourg (Louis-Jean Saint-Just de), maréchal des logis de la première brigade des chevaulx légers de Bourgogne ».

[A été chargé de le recevoir] « M. le comte de Lordat, major de la garde » [par avis envoyé le] « 23 may 1762 ».

Archives administratives du Ministère de la Guerre, 86, E 13[a], Saint-Louis, p. 110, n° 10.

2. Cusset, ch. l. de c. arr[t] de Lapalisse (Allier), 6.454 hab. (Dict. des communes 1909).

3. Decize, ch. l. de c. arr[t] de Nevers (Nièvre), 5.080 hab. (Dict. des communes 1909).

4. Le 10 mai 1766 ont reçu le sacrement de mariage, Messire Jean de Saint-Just de Richebourg, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, maréchal des logis de la compagnie des gendarmes sous le titre de Berry, fils de défunt maître Charles de Saint-Just, bourgeois, et de défunte Marie Anne Françoise Adam de la ville de Namplesse (sic) en Picardie, diocèse de Soissons, actuellement en quartier en la ville de Cusset en Auvergne, paroisse du même nom, diocèse de Clermont, et demoiselle Marie Anne Robinot, fille majeure de Maître Léonard Robinot, conseiller notaire du Roy, grenetier au grenier à sel de la ville de Decize, et de

avait 50 ans, son épouse 31. Marie-Anne Robinot, née à Decize le 8 juin 1734[1], était fille de Léonard Robinot, « conseiller du roi, grenetier au grenier à sel, nottaire royal et procureur en la Chastellenie » de Decize, et de Jeanne Houdry. Les époux habitèrent Decize à peine deux ans. Entre août 1767 et septembre 1768, ils vinrent se fixer à Nampcel dans la propriété de Saint-Just près de leur sœur et belle-sœur Marie-Madeleine.

Saint-Just fit valoir le domaine familial resté indivis.

défunte dame Houdry, de cette paroisse ; en vertu d'un certificat du sieur Darcy, vicaire de Cusset, et de la dispense des publications de deux bans accordés par Me Gallie, vicaire général du diocèse de Clermont, en date du 26 mars 1766 et aussi en vertu d'un certificat de publication de deux bans faite à Decize le 26 mars 1766 signé Decray, curé de la ville de Decize, et de la dispense de deux bans accordée par M. Ravier, vicaire général du diocèse de Nevers, en date du 27 mars au dit an. Le présent mariage célébré en présence de Jacques Le Maître, de Maître Pierre Baudoin, vicaire de cette paroisse, qui ont signé avec nous, de Jean Martinet marchand, de Jean Chapelain cabaretier, qui ont déclarè ne savoir signer de ce enquis.

[Signé] Saint-Just de Richebourg, Marie-Anne Robinot, Pierre Baudoin vicaire général, Le Maître, Robinot, curé de Verneuil.

(Registre de la paroisse de Saint-Aré).

1. « Le même jour et an que dessus [8 juin 1734] a été baptisée Marie-Anne, fille d'honnorable homme Maître Léonard Robinot, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel, nottaire royal et procureur en la Chastellenie de cette ville, et d'honnête femme Jeanne Houdry. Son parrain a été vénérable et discrète personne Messire Charles Dougny, curé de la paroisse de Cossaye, et la marraine honnête fille Marie Robinot qui ont signé.

[Signé] Marie-Anne Robinot, Robinot, Dougny, Robinot [curé].

(Registre de la paroisse de Saint-Aré).

Decize avait autrefois deux paroisses : Saint-Aré et Saint-Privé.

En 1734, le curé de Saint-Aré se nommc Robinot.

En 1767, Jean-Antoine Robinot est curé de Verneuil (Nièvre). A l'époque de la Révolution, un des curés de Nevers se nommait aussi Robinot, il émigra en Suisse et revint à Nevers après la Révolution. Vers 1880 est mort à Nevers un petit-neveu de Saint-Just, le général d'artillerie en retraite Robinot-Marcy. Son fils habite Paris. Ce sont les seuls renseignements que nous avons pu recueillir sur la famille Robinot.

Mais le village de Nampcel avait peu d'attrait pour lui, habitué au séjour de la ville. Aussi, dès la mort de sa sœur Marie-Madeleine, il pensa à se retirer définitivement à Blérancourt[1], bourg voisin à proximité de Noyon : un marché aux moutons et aux grains, extrêmement important, rendait la petite ville très animée. Le 16 octobre 1776, il y acheta, d'un sieur Lefebvre, épicier, une maison située à l'angle de la rue aux Chouettes et de la route de Noyon à Soissons. Cette rue porte actuellement le nom de rue Saint-Just. L'ancienne maison de Saint-Just a fait place à une maison neuve.

Moins d'un an après son arrivée à Blérancourt, Louis-Jean de Saint-Just y mourut, le 8 septembre 1777, âgé de 62 ans[2]. Sa veuve décéda au même lieu le 11 février 1811, âgée de 76 ans[3]. Elle avait

1. Blérancourt, c. de Coucy-le-Château, arr. de Laon (Aisne), 973 hab. (Dict^re des Communes 1909).

2. « L'an mil sept cent soixante et dix-sept, le mardy, neuvième jour du mois de septembre, le corps de Louis-Jean Saint-Just de Richebourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien maréchal des logis de gendarmerie de la compagnie de monseigneur le Duc de Berry, époux de dame Marie-Anne Robinot, décédé d'hier en cette paroisse, muni des sacrements de l'église, âgé de soixante-trois ans, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par Maître Jean Poncin, curé d'Odignicourt et doyen de Blérancourt, en présence de Maître Jean-Baptiste Moreau, curé de Camelin, et Roger Lemoine, son cousin-germain, fermier de Loire, paroisse de Trosly, y demeurant, et de plusieurs autres soussignés. »

[Signé] Poncin, curé d'Odignicourt, doyen ; Flobert, curé ; Moreau, curé de Camelin ; Bail, desservant de Saint-Aubin ; Parvillé, curé de Bourguignon ; Le Moine.

3. « Le douze février mil huit cent onze, acte de décès de Marie-Anne Robinot, veuf du sieur Louis Saint-Just de cette commune, décédée le onze à dix heures du soir, âgée de soixante-seize ans. Sur la déclaration faite par les sieurs Jean-Nicaise-Michel Le Sassière, receveur des contributions, et Sébastien Deshayes, jardinier, demeurant audit lieu, qui ont signé et nous, officier public aprés avoir constaté le dit décès ».

[Signé] Deshayes ; Lessassière ; Thorin.

survécu seize ans à la mort tragique de son fils bien-aimé [1].

Les époux Saint-Just-Robinot eurent trois enfants :

1° *Louis-Antoine*, le Conventionnel, né à Decize (Nièvre), le 25 août 1767.

2° *Louise-Marie-Anne,* née à Nampcel, le 23 septembre 1768.

3° *Marie-Françoise-Victoire*, née à Nampcel, le 10 novembre 1769.

Louis-Antoine de Saint-Just le Conventionnel (1767-1794)

Louis-Antoine de Saint-Just, connu sous le nom de Saint-Just le Conventionnel, est né à Decize (Nièvre), le 25 août 1767 [2]. Son parrain fut son grand-oncle maternel,

1. Lorsque Saint-Just fut envoyé en mission à l'armée du Nord, il passa à Noyon le 12 floréal an II (1er mai 1794) et en profita pour aller passer quelques heures avec sa mère, à Blérancourt. C'est certainement la dernière fois que Mme de Saint-Just revit son fils, puisqu'il mourut moins de trois mois après. (D'après Charles Vellay). *Œuvres complètes de Saint-Just,* 2 vol. in-12, Paris, E. Fasquelle, 1908, T. II, p. 408.

2. « Le vingt-cinquième août mil sept cent soixante-sept, a été baptisé Louis-Antoine, né cejourd'hui, fils légitime de messire Louis-Jean de Saint-Just de Richebourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien maréchal des logis de gendarmerie, compagnie d'ordonnance de Monseigneur le Duc de Berry, et de dame Jeanne-Marie Robinot. Son parrain a été M. Jean-Antoine Robinot, curé de Verneuil, et sa marraine dame Françoise Ravart qui ont signé avec nous. »

[Signé] Saint-Just de Richebourg ; Robinot ; F. Ravart ; Renault, maréchal des logis de gendarmerie d'Orléans ; Robinot, curé de Verneuil.

Divers auteurs prétendent que Louis-Antoine de Saint-Just est né à Marcy, commune de Champvert, canton de Decize, et baptisé le même jour à Decize. Les registres de catholicité donnent bien en effet les actes de baptême et non les actes de naissance. A l'époque les enfants étaient presque tous baptisés le jour de la naissance et quand le baptême avait lieu dans une paroisse voisine, fait très rare

Jean-Antoine Robinot, curé de Verneuil, et sa marraine, Françoise Ravart. Son père avait alors 51 ans et sa mère 32. Il fut selon une expression populaire « un fruit de vieillesse ».

Le futur Conventionnel arriva fort jeune à Nampcel ; en effet, sa première sœur, Louise-Marie-Anne, naquit à Nampcel, le 23 septembre 1768. On peut donc fixer d'une manière certaine l'arrivée de Saint-Just à Nampcel entre le mois d'août 1767 et le mois de septembre 1768. Son père s'étant établi à Blérancourt en 1766, Saint-Just habita Nampcel jusque vers sa dixième année. Il fréquenta l'ancienne école du village contiguë à la maison paternelle. La tradition rapporte que son premier maître[1], constatant ses heureuses dispositions, lui aurait prédit un brillant avenir.

Peu de temps après son arrivée à Blérancourt, le jeune Saint-Just fut mis au collège Saint-Nicolas-des-Oratoriens

du reste, le curé portait toujours la mention « de la paroisse de. . », ce qui ne se trouve pas dans l'acte de baptême de Saint-Just. Afin d'élucider complètement la question, nous avons écrit à notre collègue M. Desforges, membre de la Société académique du Nivernais. Voici ce qu'il nous répond à la date du 27 juillet 1922 : « Pour le point précis qui vous occupe, je puis vous donner l'opinion de M. Morlon, conseiller honoraire à la cour d'appel, qui a fait sur ce sujet une enquête sérieuse en compagnie de M. Vellay, Directeur de la Revue historique de la Révolution française, opinion d'ailleurs confirmée par la tradition locale et M. Roubet, ancien Président de la Société nivernaise des Sciences et Arts, qui fut notaire à Decize au milieu du siècle dernier. Saint-Just est bien né à Decize dans une maison située à l'angle de la place qui porte son nom et de la rue des Pêcheurs, à droite en entrant par la place dans la rue des Pêcheurs et occupée actuellement par M. Demnard, marchand de fers. Quelques personnes prétendent que Saint-Just est né dans la rue du Grenier-à-Sel, c'est une erreur. La mère de Saint-Just était de Marcy, commune de Champvert, canton de Decize. Marcy est situé à 6 km. 1/2 à vol d'oiseau de Decize, entre Champvert et Verneuil, domicile de son grand-oncle maternel, l'abbé Robinot. Si Saint-Just était né à Marcy, il aurait été de préférence baptisé à Verneuil et non à Decize dans l'église Saint-Aré. »

1. Charles-Alexis Foucry, clerc laïque de Nampcel de 1766 à 1781.

de Soissons où il termina ses classes. Puis il étudia le droit à Reims et prit le grade de « Licencié ex-lois ». En 1789, dans un voyage à Paris, il entra en relations avec son compatriote Camille Desmoulins [1] et s'enthousiasma pour les principes républicains dont il se fit l'ardent défenseur.

« Jeune homme, lui disait alors Honoré, maire de Blérancourt, j'ai connu votre père, votre grand-père et votre tayon ; vous êtes digne d'eux : poursuivez comme vous avez commencé, et nous vous verrons à l'Assemblée nationale [2] ». Les prédictions du maître d'école de Nampcel et du maire de Blérancourt allaient se réaliser avec une rapidité inouïe.

Le 3 juin 1790, Saint-Just est choisi comme commandant de la Garde nationale de Blérancourt. Il conduit à Paris, le 14 juillet 1790, la délégation qui assista à la Fête de la Fédération.

Il n'a que 24 ans lors des élections à l'Assemblée nationale, ce qui l'empêche d'être élu ; mais le 2 septembre 1792 il est nommé à Soissons député de l'Aisne à la Convention nationale [3], et prend place à la Montagne aux côtés de Robespierre. Dans le procès de Louis XVI, il se prononce pour la mort et contre le sursis. Il attaque violemment les Girondins et est chargé du rapport d'accusation contre eux.

Le 11 juin 1793, il entre au Comité de Salut public où il s'occupe plus particulièrement des affaires militaires. Envoyé en mission avec Le Bas aux armées du Rhin, il y déploie une grande activité. On lui doit la reprise des

1. Né à Guise (Aisne), le 2 mars 1760.

2. « Adresse de la Communauté de Blérancourt, près Noyon ». — A Paris chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, 4 pages. — Aux archives de Blérancourt, l'adresse porte le n° 289 du Registre de délibérations.

3. Saint-Just était le plus jeune député de la Convention nationale.

Le plus jeune député de la Convention.— Saint-Just ou Hentzo ? — Annales historiques de la Révolution française 1924, n° 4, p. 379, [Gustave Laurent].

lignes de Wissembourg, la levée du siège de Landau [1], et la retraite des ennemis au-delà de la frontière. Il se montre surtout implacable contre les accapareurs, les agioteurs et les mercantis [2].

Nommé Président de la Convention nationale, le 1er ventôse an II (19 février 1794), il prononce de nombreux discours et imprime à l'assemblée une activité nouvelle.

Envoyé de nouveau en mission à l'Armée du Nord, il y fait preuve de son intrépidité habituelle, enflamme l'ardeur des soldats par son exemple et contribue ainsi à la victoire de Fleurus (8 messidor an II, 26 juin 1794).

Robespierre qui se sent menacé le rappelle bientôt, Saint-Just accourt. Encore tout puissants, ils auraient pu par la force réduire le complot, mais ils préfèrent user de la parole. Leur incorruptibilité et leur rigidité leur avait créé de nombreux ennemis. La Convention ne voulut pas les écouter. A la fin de la journée historique du 9 thermidor, Saint-Just fut arrêté avec Robespierre l'aîné ; Couthon, Le Bas, Robespierre le jeune. Le lendemain, 10 thermidor an II (28 juillet 1794), envoyé dans la soirée

1. A Landau les grenadiers lui disent : « Nous sommes contents de toi, citoyen représentant ; ton plumet n'a pas remué d'un seul brin, nous avions l'œil sur toi. ». Les mots du Conventionnel resteront historiques : « On ne règne pas innocemment » (procès de Louis XVI) ; « Que nos amis et nos ennemis apprennent que la terreur et la vertu sont à l'ordre du jour » (Discours à la Convention). « Allez dire à celui qui vous envoie que les Républicains ne reçoivent et ne donnent que du fer et du plomb » (réponse à un parlementaire de l'armée autrichienne). « Les Alsaciennes sont invitées à quitter les modes allemandes. Etant devenues Françaises de cœur, ces modes ne sauraient plus leur convenir » (siège de Strasbourg).

2. Si quelques trafiquants firent cependant fortune, ce n'est qu'après thermidor qu'ils osèrent étaler la honte de leur luxe. Saint-Just leur inspirait une crainte salutaire. Pendant ses missions, il avait fait adopter le cachet dit « A la Guillotine » aux Administrateurs des Subsistances. On y lit en exergue « Subsistances militaires » ; sur le champ, la Guillotine ; au-dessous, sur une planchette : « Guerre aux fripons. »

avec ses amis à l'échafaud, il marcha à la mort avec calme et fermeté[1]. Il allait avoir 27 ans[2]. Ainsi se trouvait réalisé par celui-là même qui l'avait énoncé, le mot célèbre : « Le repos des révolutionnaires est dans la tombe ».

Saint-Just avait un visage régulier d'une expression forte et mélancolique, de beaux yeux bleus au regard profond et scrutateur, avec quelque chose dans la physionomie qu'il tenait de sa mère. Il conservera toujours sa grâce charmante et son maintien soigné, mais sans recherche. Mais à côté de la beauté physique, il y avait la beauté morale. Pour nous, nous retiendrons surtout de notre illustre compatriote, sa bonté, dont le souvenir s'est transmis dans sa famille[3], sa sollicitude pour sa mère et

1. « Extrait du Registre des Décès de la municipalité de Paris pour l'an 2e ». — Saint-Just, 28 juillet 1794. — Du vingt-sept thermidor de l'an deuxième de la République, Acte de décès de Antoine Saintjust, du dix de ce mois, âgé de vingt-six ans, natif de Lisé (?). — Vu l'extrait du jugement du Tribunal Révolutionnaire et du Procès verbal d'exécution en date de ce mois. [Signé] : Noirot, greffier, officier public. [Signé] Antoine Trial. — Reconstitué par la Commission (Loi du 12 février 1872). — Le membre de la Commission. [Signé] De Lalain Chomel.

Archives de la Seine « Etat civil reconstitué, décès, ad annum. »

L'acte ne fut donc pas rédigé dans le délai légal, mais dix-sept jours après le décès, il est vrai qu'il existait un procès-verbal d'exécution. La question n'a du reste de l'intérêt qu'au point de vue juridique.

2. Age des principaux Révolutionnaires lorsqu'ils furent guillotinés :

Carrier	38 ans	Robespierre	35 ans
Couthon	38 »	Camille Desmoulins	32 »
Fabre d'Eglantine	38 »	Robespierre jeune	30 »
Hébert (Père Duchesne)	38 »	Barbaroux	27 »
Vergniaud	36 »	Saint-Just	26 »
Danton	35 »	Lebas	25 »

3. Quand dans sa vieillesse on interrogeait sur son frère Mademoiselle Louise de Saint-Just devenue Madame Decaisne, elle répondait d'ordinaire par ces seuls mots : « Il était si beau ! » Et elle ajoutait : « Il était si bon ! » (D'après Ch. Vellay, p. VI, Introduction. Déjà cité).

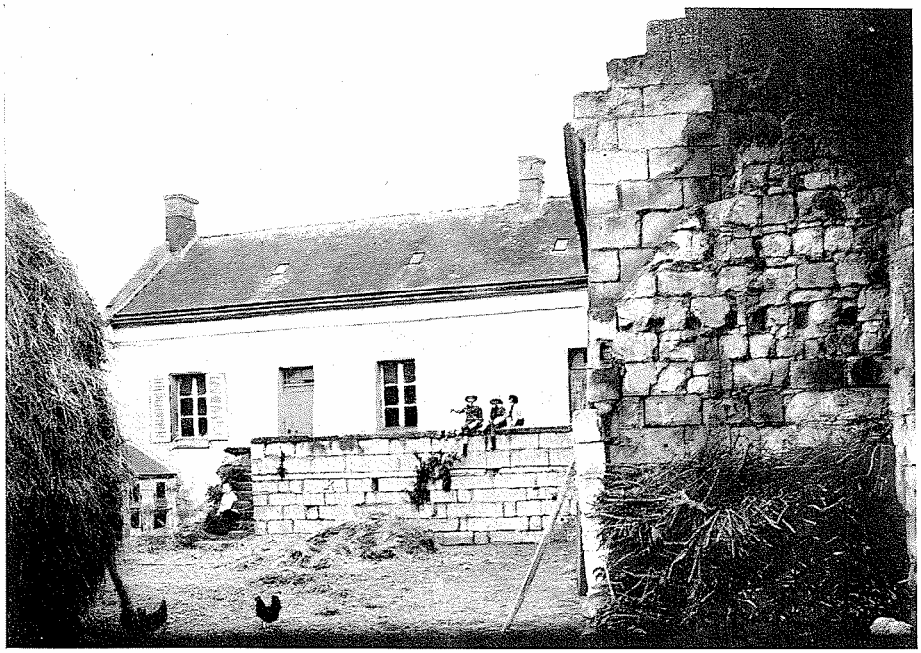

MAISON DE SAINT-JUST A NAMPCEL (OISE)

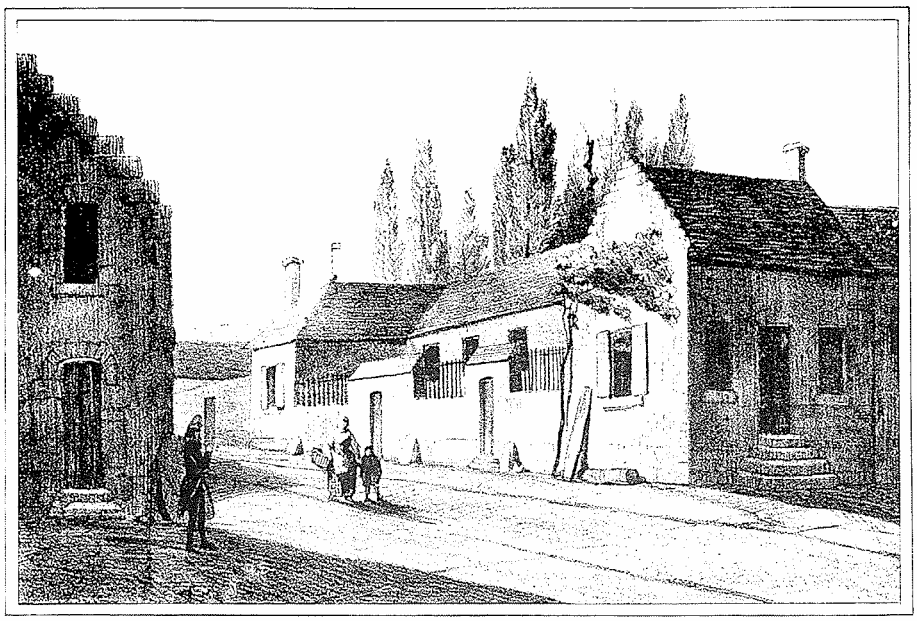

MAISON DE SAINT-JUST A BLÉRANCOURT (AISNE)

ses sœurs [1], son culte de l'amitié [2], et par dessus tout son amour profond de la patrie et de la République, mais d'une République idéale peut-être, basée sur le devoir, la vertu et la justice [3].

1. Lettre de Saint-Just à Adrien Bayard, son beau-frère, d°, t. 1er, p. 346.

2. Voir le passage relatif à Thuillier (d° p. VI. Introd.) Pierre-Jean-Louis-Victor Thuillier, fils de Pierre Thuillier, garde-chasse de la Seigneurie de Blérancourt, fut l'ami, le confident et le secrétaire de Saint-Just. Il le suivit à Paris où il mourut de maladie et de chagrin en prison, après le 9 thermidor.

3. Deux études ont été consacrées à Saint-Just : *Saint-Just et la Terreur, par Ed. Fleury.* (*2 vol. in-18, Didier, Paris 1851*, et *Histoire de Saint-Just, député à la Convention nationale, par Ernest Hamel, avec un portrait de Saint-Just, d'après le pastel appartenant à M. Philippe le Bas, membre de l'Institut, et un portrait du Conventionnel Philippe le Bas, d'après une esquisse de Louis David, gravés tous deux par Flameng, in-8°, Poulet-Malassis et de Broise, éd. Paris 1859*). — Livre saisi ; l'auteur ayant consenti à la saisie ne fut point poursuivi. Il a eu une édition en Belgique, en 2 vol. in-18. La première étude, œuvre de réaction, a servi de point de départ à des articles de Sainte-Beuve et de Cuvillier-Fleury. La seconde est « une apologie motivée en termes modérés ». La critique en est sincère.

Voir pour la partie bibliographique ; *Essai d'une Bibliographie de Saint-Just. Charles Vellay.* (Revue historique de la Révolution française, 1910).

Souvenirs de Saint-Just conservés au Musée Carnavalet :

1° Montre en or. Cadran duodécimal, lui ayant appartenu (acquisition de Mme Fouquet-Decaisne).

2° Pistolet. Epoque Révolution. Long. 0m50, garnitures en or. (Don de Mme Fouquet-Decaisne).

3° Esquisse dessinée par Saint-Just, au moment où il commençait à apprendre le dessin. (Tête de Méduse ?) (Don de Mme Fouquet-Decaisne).

4° Exemplaire d' « Organt », poème de Saint-Just. [Exemplaire ayant appartenu à l'auteur). (Don de Mme Fouquet-Decaisne). Passé à la Bibliothèque de la Ville de Paris en 1897. (Cote 32.246. Réserve).

5° Provenant d'acquisitions diverses : Dessin à la sanguine d'Hubert Robert. Portraits du Conventionnel et un pastel rappelant la manière de Boze, mais dont l'auteur n'est pas nommément désigné. (Renseignements provenant de la Direction du Musée).

M. Charles Vellay nous a donné sur ce tableau les renseignements

Louise-Marie-Anne de Saint-Just, 1768-1857 (Sœur puînée du Conventionnel)

Louise-Marie-Anne de Saint-Just, sœur puînée du Conventionnel, naquit à Nampcel, le 12 septembre 1768 [1]. Son parrain fut Louis-Antoine-Gile Brunet, marquis d'Evry, fils aîné du Seigneur de Nampcel, et sa marraine Anne-Elisabeth Lasnier, épouse Adam, conseiller du roi et président de l'élection de Soissons.

Elle épousa à Blérancourt, le 11 février 1790 [2], *Emmanuel-*

suivants. « Le pastel de Saint-Just au Musée Carnavalet est celui qui appartenait à Ernest Hamel... Je crois que c'est le même portrait qui fut acquis par la veuve de Lebas au lendemain de thermidor dans les conditions que Lamartine a racontées ». Lettre du 4 juin 1914.

Au Musée municipal de Soissons se trouvait une cocarde ayant appartenu au Conventionnel. (Don de M. Lemoine, de Saint-Christophe-à-Berry). Elle provient de l'uniforme de Saint-Just lorsqu'il était commandant de la Garde nationale de Blérancourt. C'est une fleur de lys en drap rouge sur laquelle est brodé le mot « Constitution » et qui se trouvait au parement de l'habit.

1. « L'an 1768, le 13 septembre, Louise-Marie-Anne, née hier matin du légitime mariage de M. Louis-Jean de St-Just de Richebourg, capitaine de cavalerie. ancien maréchal des logis de la gendarmerie et chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne Robino, a été baptisée par Jean-François Bigot de Vernière, chanoine régulier, prieur curé, elle a été ainsi nommée par Messire Louis-Antoine-Gile Brunet, marquis d'Evry, chevalier sous-lieutenant au régiment colonel général cavalerie, fils aîné du seigneur de ce lieu, brigadier des armées du Roi et colonel audit Régiment, et par Anne-Elisabeth Lasnier, dame Adam, conseiller du Roy, président en l'élection de Soissons, parrain et marraine, dont le premier a été représenté par M. François Thorin, hailli desdits seigneurs qui ont signé avec nous.

[Signé] Thorin, Lasnier, Adam, Saint-Just de Richebourg, de Vernière. »

2. L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le jeudi onzième jour du mois de février après la publication d'un ban annoncée pour première et dernière publication du futur mariage entre Maître André-François-Emmanuel Decaisne, notaire royal du Baillage de Coucy, né en la paroisse Saint-Jacques de Saint-Quentin, 1er mars 1757, veuf de défunte Marie-Françoise Thorin, d'une part ; et Louise-Marie-Anne-Gille de Saint-Just de Richebourg, fille mineure de défunt Louis-

François Decaisne [1], notaire royal au bailliage de Coucy, en résidence à Blérancourt, né à Saint-Quentin, le 1er mars 1757. Il était fils de Pierre-Emmanuel Decaisne [2], avocat au

Jean de Saint-Just de Richebourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier de gendarmerie de France, et de Marie-Anne Robinot, ses père et mère, née en la paroisse de Nampcel, le 13 septembre 1768, d'autre part, tous deux de cette paroisse ; faite avant les fiançailles suivant la permission accordée par Me Hubert, vicaire général, en date du six de ce mois, ainsi signé Hubert et contresigné Boucher. secrétaire ; au prône de la messe paroissiale de cette église, dimanche dernier, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition ; Me Dubois, vicaire général du diocèse, aiant dispensé les parties des deux autres bans, comme il paraît par l'acte de dispense en date du huit des mois et an susdits, ainsi signé Dubois, vicaire général et contresigné Boucher, dûment insinué au greffe des insinuations ecclésiastiques, les mêmes jour et an, ainsi signé, porté pour absence, après les fiançailles célébrées hier en cette église, vu le consentement de dame Anne-Marguerite-Elisabeth Martine, mère de l'époux passé par devant Guillette [Gueulette ?]. notaire royal au baillage de Noyon, en date du dix de ce mois, ainsi signé Guillette. Je soussigné Maître Louis-Nicolas-Antoine Sangnier, prêtre chanoine théologal de Noyon, en présence et du consentement du sieur Flobert, curé de cette paroisse, ai reçu en cette église le mutuel consentement de mariage des susdites parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise. Présents et consentants du côté de l'époux, lesdits sieurs Marie-Bonaventnre Decaisne, conseiller du Roi et conseiller au grenier à sel de Noyon ; Marie-Claude Decaisne, bourgeois, ses deux frères, de la paroisse Saint-Martin de Noyon ; et du côté de l'épouse, dame Marie-Anne Robinot, sa mère et sa tutrice ; Louis de Saint-Just, son frère, licencié ex Lois, de cette paroisse ; Jean-Baptiste Lemoine, son cousin et son curateur, fermier de la ferme de Loire, paroisse de Trosly, et autres parents et amis qui ont signé avec l'époux et l'épouse.

[Signé] Flobert, curé ; Sangnier ; Decaisne ; Robinot, veuve de Saint-Just ; Yictoire Saint-Just ; Honnoré Maire ; Louise Saint-Just ; Decaisne-Détoulle ; Decaisne d'Hablincourt ; Saint-Just ; Lemoine ; Binant ; Garot ; Sophie Decaisne ; Dhautuille ; Decaisne.

1. Il signait Decaisne-Detoulle.

2. Les Decaisne, très ancienne famille noyonnaise. Pierre Decaisne fut reçu bourgeois en 1489 ; il était receveur des tailles pour le roi et se qualifiait seigneur du fief Crollart.

En 1533, son petit-fils, Jean, était avocat du roi. Etienne Decaisne

Parlement et au baillage de Noyon, et de Anne-Marguerite-Elisabeth Martine, et veuf de Marie-Françoise Thorin, décédée à Blérancourt, le 16 avril 1789.

Il devint juge de paix à Blérancourt, et y mourut le 6 août 1829, âgé de 72 ans. Sa veuve Louise-Marie-Anne de Saint-Just mourut à Chauny (Aisne), le 10 avril 1857 [1],

fut maire de la ville de 1569 à 1771. Charles Decaisne, lieutenant criminel de robe courte, fut également maire en 1626.

Louis Decaisne, né en 1640, fils de Pierre, fut chanoine de Noyon et de Strasbourg. En 1697, Me François Decaisne s'intitulait maître ès-arts en l'Université de Paris, curé de Magny (Guiscard), et procureur du collège du Cardinal Lemoine.

Louis Decaisne, contrôleur au grenier à sel, mourut en 1712. Sa charge passa à son neveu Pierre, dont l'un des fils fut Emmanuel-Pierre, né le 30 août 1729, conseiller du roi, assesseur lieutenant particulier criminel, premier assesseur civil au baillage, maire de la ville, contrôleur au grenier à sel et bailli général du chapitre. Il mourut le 9 avril 1785,, âgé de 56 ans, dans sa maison rue des Deux-Bornes, n° 1. Côté droit en montant vers la cathédrale. [C'est le père de Pierre-Emmanuel Decaisne, époux de Louise-Marie-Anne de Saint-Just, et de Marie-Claude Decaisne, second époux de Marie-Françoise-Victoire de Saint-Jnst.]

D'après l'*Ancien Noyon. Recherches historiques et topographiques sur les rues, maisons, hôtelleries et autres établissements de cette ville avant 1790, par A. Ponthieux, p. 89, tome XXIII. — Comité archéologique et historique de Noyon, A. Sevin, Chauny, 1912.*

1. « L'an mil huit cent cinquante-sept, le onze avril, à neuf heures du matin, en la mairie et pardevant nous Louis-Dauphin Delanchy, deuxième adjoint délégué, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la ville de Chauny ; ont comparu Constant-Camille Decaisne, âgé de cinquante ans, greffier de la Justice de Paix, et Jean-Antoine Moreau, âgé de soixante et un ans, imprimeur, tous deux demeurant à Chauny ; lesquels ont déclaré que Louise Saint-Just, âgée de quatre-vingt-huit ans et demi, née à Nancelles (Oise), domiciliée à Chauny, veuve de André-François-Emmanuel Decaisne, est décédée en la demeure du sieur Decaisne, premier comparant, ainsi que nous nous en sommes assuré, hier à deux heures du soir, ladite déclaration faite par les sieurs Decaisne et Moreau ci-dessus dénommés, le premier fils et le second non parent de la défunte. Et ont les comparants signé avec nous le présent acte après lecture faite.

[Signé] Decaisne, Moreau, Delanchy. »

C'est surtout par Louise de Saint-Just que se sont transmis les rares souvenirs intimes que nous possédons sur le Conventionnel.

âgée de 88 ans, chez l'un de ses fils, Constant-Camille Decaisne.

Du mariage Decaisne-Saint-Just sont issus neuf enfants dont les noms suivent :

1° *Louis*[1], né à Blérancourt, le 30 janvier 1791. Il reprit à 29 ans l'étude de notaire de son père et la céda quelques années après pour aller habiter Paris. Puis il s'établit « homme de lois » à Abbeville (Somme) et se retira ensuite à Château-Thierry (Aisne), où il mourut. Il avait épousé à Coucy-le-Château (Aisne), le 4 août 1813, Alphonsine Tribalet, née à Coucy-le-Château, le 23 prairial an IV (17 mai 1796), fille de Agricole Tribalet[2], receveur des domaines à Coucy, et de Françoise-Anastasie Rossignol.

2° *Marie-Anne-Constance-Eumélie,* née à Blérancourt, le 6 avril 1792. Elle y épousa le 5 décembre 1818, Séraphin-Etienne-Joseph Rohart, né le 4 juillet 1779, à Armentières (Nord). Il fut employé des contributions directes à Attichy

1. Ce fut lui qui, comme aîné de la famille, conserva après la mort de Mme de Saint-Just-Robinot les quelques papiers concernant le Conventionnel restés entre les mains de cette dernière. Ces papiers qui avaient été saisis à Blérancourt après la mort de Saint-Just et transportés à la Préfecture de l'Aisne furent plus tard rendus à Mme de Saint-Just, ainsi qu'en témoigne, paraît-il, une lettre des Archives de l'Aisne par laquelle Mme de Saint-Just donne décharge des documents.

2. De ce mariage sont issus onze enfants dont trois survécurent.

1° *Alphonse-Emile-Louis Decaisne,* né à Blérancourt le 18 mars 1818. Il fut avocat et docteur en médecine à Senlis (Oise). Il épousa une dame Rohart et mourut sans enfant à Senlis le 11 octobre 1885.

2° *Jules-Hector-Séraphin Decaisne,* né à Blérancourt le 18 août 1819. Il fut employé des droits-réunis à Coucy-le-Château et y mourut célibataire le 15 juillet 1870.

3° *Claire Decaisne,* née à Etrelles-sous-Coucy (Aisne). Elle épousa Paul Laroche, docteur en médecine à Paris. Devenue veuve, elle alla habiter La Souterraine (Creuse) où elle se remaria. Elle est décédée sans descendance.

(Oise), et mourut à Braisne (Aisne), le 4 mars 1864 ; sa veuve y mourut également en 1883 [1].

3° *Désiré-Brutus*, né à Blérancourt, le premier brumaire an II (22 octobre 1793). Il mourut « soldat », pendant la campagne de Russie [2].

4° *Marie-Eugénie*, née à Blérancourt, le 23 floréal an III (12 mai 1795). Mise en nourrice à Saint-Paul-aux-Bois, village voisin, elle y mourut en bas-âge.

5° *Emmanuel-Alexis*, né à Blérancourt, le 10 brumaire an V (31 octobre 1796), et y mourut le 2 prairial an VI (2 juin 1799).

6° *Louise-Henriette-Pamela*, née à Blérancourt, le 4 germinal an VI (24 mars 1798), décédée « célibataire » au même lieu, le 29 septembre 1818.

7° *Constant-Camille*, né à Blérancourt, le 20 nivôse an X (10 janvier 1802). Il fut caissier de la raffinerie Jacquemin et Milon, de Saint-Quentin, puis greffier de la justice de paix de Chauny (Aisne). Il mourut à Villequier-Aumont (Aisne), le 10 janvier 1868. Il avait épousé Céleste-Constance Fouquet, née à Villequier-Aumont, le 12 décembre 1804 [3].

1. Trois seulement de leurs enfants survécurent :

1° *Stéphanie Rohart,* née à Craonne (Aisne), le 19 février 1819. Mariée à Séraphin Soret, décédée dans le Cher en 1903.

2° *Amédée Rohart,*

3° *Emilie Rohart,* décédés célibataires.

Les époux Rohart-Soret ont eu trois enfants.

1° *Amédée Soret,* né à Braines (Aisne), le 14 février 1844.

2° *Séraphin Soret,* né la même année.

3° *Maria Soret,* née le 5 juin 1849.

2. L'extrait mortuaire n'a pas été adressé à la mairie de Blérancourt.

3. Les époux *Decaisne-Fouquet* eurent une fille, *Emilienne-Augustine,* née à Guiscard (Oise), le 10 août 1833, qui épousa *Auguste-Frédéric-Olivier Boulogne,* receveur de l'enregistrement en dernier lieu à Compiègne, où il prit sa retraite et se retira. *Emilienne-Augustine* est décédée à Compiègne en 1922. De ce mariage était issue *Claire-Jeanne-*

8° *Napoléon-Auguste*, né à Blérancourt, le 19 septembre 1807. Il y exerça la profession de pharmacien et y mourut le 19 janvier 1892. Il avait épousé à Blérancourt, le 12 novembre 1833, Gabrielle-Augustine Ramart, fille de Nicolas-Auguste Ramart et de Angélique Fillion, née à Blérancourt le 4 juillet 1813, et décédée au même lieu, le 20 novembre 1890 [1].

9° *Pierre*, né à Blérancourt le 3 avril 1812, décédé le même jour, « âgé d'une heure ».

Marie-Françoise-Victoire de Saint-Just
1769-1832
(Sœur cadette du Conventionnel)

Marie-Françoise-Victoire de Saint-Just, sœur cadette du Conventionnel, naquit à Nampcel, le 10 novembre

Emilienne Boulogne, née à Châtillon-sur-Marne (Marne), le 17 décembre 1859. Elle est décédée sans enfant à Compiègne, le 4 mai 1894. Elle avait épousé *Pierre Gerbenne,* né à Bucy-les-Gy (Haute-Saône), le 18 juillet 1845, capitaine-commandant au 5e régiment de dragons, décédé lui-même à Compiègne le 2 juin 1907.

1. Du mariage *Decaisne-Ramart,* sont issus :

1° *Louise-Augustine-Emilienne,* née à Blérancourt le 24 novembre 1834. Elle épousa à Blérancourt, le 7 novembre 1854, *Constant-Côme-Alphonse Fouquet,* géomètre, né à Villequier-Aumont (Aisne), le 7 novembre 1834. Elle mourut à Blérancourt le 28 novembre 1910 et son mari au même lieu en 1914. Ils eurent deux enfants : 1° *Emile-Alphonse-Fouquet,* né à Blérancourt le 18 janvier 1858, décédé à Villequier-Aumont, le 22 avril 1861 ; 2° *Charles-Emile-Alphonse Fouquet,* né à Blérancourt le 11 mars 1862, décédé célibataire à Blérancourt le 17 janvier 1893 ; 3° *Michel-Auguste,* né à Blérancourt le 5 mai 1837. Il épousa à Blérancourt, le 8 juin 1863, Claire-Adélaïde-Octavie Cavalier, née à Blérancourt le 11 mars 1842, décédée à Carlepont (Oise). M. Michel-Auguste Decaisne habitait encore Compiègne en 1923. Ils eurent trois enfants :

1° *Marie-Augustine,* née à Blérancourt le 13 octobre 1864, décédée célibataire à Carlepont, le 13 octobre 1912.

2° *Eveline-Claire,* née à Blérancourt le 15 janvier 1866.

3° *Antoinette-Eugénie,* née à Blérancourt le 17 janvier 1877.

1769 [1]. Son parrain fut Messire Tacheron, curé de Vic-sur-Aisne, et sa marraine Marie-Françoise Ferté, épouse de Roger Lemoine, cultivateur à Trosly-Loire (Aisne). A vingt-deux ans, elle épousa à Blérancourt, le 21 novembre 1791, *Adrien Bayard* [2], notaire, puis juge de paix du canton de Chaulnes, district de Péronne (Somme). Né à Lihons (Somme) le 3 octobre 1759, il était fils de Jean-Charles Bayard, entrepreneur de bâtiments, et de Angélique Vitasse. Il mourut à Chaulnes, le 7 brumaire an IV (29 octobre (1795), sans laisser d'enfant.

1. « L'an 1769, ce 11 novembre, Marie-Françoise-Victoire, née hier au matin, du légitime mariage de Messire Louis-Jean de Saint-Just de Richebourg, chevalier de l'ordre roial et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien maréchal des logis dans la gendarmerie, et de dame Marie-Anne Robinot, son épouse, a été baptisée par moi, curé de Vic sur Aine, soussigné, avec la permission de M. le Prieur-Curé de la dite paroisse, elle a été nommée par moi susdit curé de Vic sur Aine, et Marie-Françoise Ferté, épouse de Roger Lemoine, laboureur à Loire, paroisse de Troly, parrein et marreine, qui ont signé avec nous le présent acte.

[Signé] Tacheron, curé de Vic-sur-Aisne ; Marie-Françoise Ferté ; Lhomme, jacobin et vicaire ; de Vernière, curé-prieur. »

2. « L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le lundi vingt et unième jour du mois de novembre après la publication d'un ban annoncée pour première et dernière publication du futur mariage entre Adrien Bayard, notaire et juge de paix du canton de Chaulnes, district de Péronne, département de la Somme, fils majeur de Jean-Charles Bayard, entrepreneur de bâtiments, et d'Angélique Witasse, les père et mère, né en la paroisse de Lions le 3 octobre 1759 ; de ladite paroisse de Chaulnes d'une part ; et Marie-Anne-Françoise-Victoire Saint-Just, fille mineure de défunt Louis-Jean Saint-Just de Richebourg et de Marie-Anne Robinot, les père et mère, née le 10 novembre 1769 en la paroisse de Nampcel ; de cette paroisse d'autre part, faite au prône de messe paroissiale tant en cette église qu'en celle dudit Chaulnes sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition, le dimanche vingt-deuxième après la Pentecôte ; vu le consentement de ladite Angélique Witasse, mère de l'époux passé devant Me ....., notaire à Lions, en date du dix-neuf des mois et an susdits : les parties ont été dispensées des deux autres bans, savoir : l'époux par l'évêque du département de la Somme, et l'épouse par l'évêque du département de l'Aisne, par acte de dispense en date

SAINT-JUST. (MUSÉE CARNAVALET)

Marie-Françoise-Victoire, âgée de 26 ans, se remaria sept mois après la mort de son premier mari avec *Marie-Claude Decaisne*, « homme de lois » à Chaulnes, puis négociant à Paris. Le mariage fut célébré à Chaulnes, le 7 prairial an IV (26 mai 1796)[1].

du quinze des mois et an susdits et après les fiançailles, je soussigné Flobert, curé de cette paroisse, ai reçu en cette église le mutuel consentement de mariage des susdites parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église ; présents et consentants du côté de l'époux, Jean-Charles Bayard, son père, demeurant à Lions ; Nicolas-Urbain Witasse, demeurant à Amiens ; Jean-Louis-Bayard, marchand de bois à Lions, ses oncles ; et du côté de l'épouse, Marie-Anne Robinot, sa mère et sa tutrice, de Louis de Saint-Just, licencié ex-lois, son frère ; André-François-Emmanuel Decaisne, son beau-frère, notaire en cette paroisse ; et autres parents qui ont signé avec l'époux et l'épouse.

[Signé] Flobert, curé ; Robinot, veuve de Saint-Just ; Saint-Just ; M. F^se^ Saint-Just ; Bayard ; Bayard ; Decaisne ; Binant ; Bayard ».

1. Aujourd'hui sept prairial an quatre de la République françoise, par devant moi Etienne Belet, officier public de la commune de Chaulnes, département de la Somme, élu le 19 brumaire dernier par le citoyen Legras, agent municipal de ladite commune, à l'effet de constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus en la maison commune dudit Chaulnes pour contracter mariage, d'une part le citoyen Marie-Claude de Caisne, négociant, domicilié en la commune de Paris, garçon majeur âgé de trente-quatre ans sept mois et dix jours, né le seize octobre 1761, du légitime mariage des deffunts Emmanuel-Pierre de Caisne, vivant avocat en la communauté de Noyon, et de Anne-Marguerite-Elizabeth Martine, son épouse, ses père et mère, et entre Marie-Françoise-Victoire de Saint-Just-Derichebourg, domicilié en la commune de Chaulnes, âgée de vingt-six ans 7 mois et quinze jours, née le onze novembre 1769, veuve de deffunt Adrien Bayart, décédé juge de paix du canton de Chaulnes en son vivant, y demeurant, d'autre part, lequel futur conjoint étoit accompagné des citoyens Pierre-Bonaventure-Mary Decaisne, âgé de quarante ans, domicilié en la commune de Noyon, et André-François-Emmanuel Decaisne, âgé de trente-neuf ans, notaire public, domicilié en la commune de Blérancourt, départemeut de l'Aisne, tous deux ses beanx-frères, et du cotté de la future, les citoyens Constant Deamant, négociant, âgé de vingt-quatre ans, domicilié en la commune de Bruxelles, et Martin Delaporte, âgé de cinquante-cinq ans, fabricant de bas, domicilié en la commune de Chaulnes, tous deux

Marie-Claude Decaisne, dit d'Ablincourt, était né à Noyon, le 16 octobre 1761. Il était le frère de Emmanuel-François-André, époux de Louise-Marie-Anne de Saint-Just. Il se retira à Blérancourt, et y mourut le 20 messidor an IX (9 juillet 1801), âgé de 39 ans [1].

Marie-Françoise-Victoire, veuve de Marie-Claude Decaisne, se remaria pour la troisième fois, à 34 ans, avec Jean-Nicaise-Michel Lesassière. Le mariage fut célébré à Blérancourt, le 19 prairial an XI (8 juin 1803) [2].

Jean-Nicaise-Michel Lesassière, fils de Louis-François

ses amis ; moi Etienne Belet, après avoir fait lecture des naissances des parties qui constatent qu'ils sont nés des légitimes mariages et des jours susdits et après avoir aussi fait lecture des actes de publication des promesses dudit mariage, dressé par moi Etienne Belet, officier public de ladite commuue de Chaulnes, et affiché à la principale porte de la maison commune dudit Chaulnes le vingt-six floréal dernier et que pareil affiche a été apposée le cinq dudit mois à la principale porte de la maison commune de la deuxième section de Paris suivant ce qn'il nous est apert par l'extrait qui nous a été délivré par le citoyen Leclercq, officier public dudit arrondissement de la seconde section sous le n° 203, le treize floréal dernier, et après aussi que le citoyen Marie-Claude Decaisne et Marie-Française-Victoire Saint-Just-Derichebourg, ont déclarés se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé à haute voix qu'ils étoient unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les susnommés ont signé avec moi, fait en la maison commune dudit Chaulnes les jour, mois et an que dessus. [Suivent les signatures].

1. De ce mariage est issu : *Louis-Victor Decaisne,* né à Blérancourt le 7 germinal an IX (28 mars 1801). Il épousa le 1er octobre 1833 à Fresnoy-le-Grand (Aisne), *Victoire-Augustine Testard,* née à Fresnoy-le-Grand le 12 juillet 1813. Il fut notaire à Clary (Nord), puis directeur d'une fabrique de châles à Fresnoy-le-Grand.

Les époux Decaisne-Testard eurent trois enfants :

1° Michel-Victor-Eudoxe, né à Clary le 14 octobre 1834.
2° Victoire-Charlotte, née à Clary le 23 mai 1837.
3° Marie-Victoire, née à Clary le 7 mars 1841.

2. « Du dix-neuvième jour du mois de prairial, l'an onze de la République française. Acte de mariage de Jean-Nicaise-Michel Lesassière, âgé de trente ans, né à Blérancourt, département de l'Aisne, le quatorze du mois de décembre, an 1773, profession d'employé de régie, demeurant audit Blérancourt, département de l'Aisne, fils

Lesassière, suppléant de juge de paix, et de Marie-Jeanne Flahaux, était né à Blérancourt, le 14 décembre 1773. D'abord employé de régie à Blérancourt, il devint ensuite percepteur des communes voisines en résidence en ce bourg, où il mourut le 31 juillet 1849, âgé de 75 ans. Les époux Lesassière-Saint-Just n'eurent pas d'enfant.

Marie-Françoise-Victoire de Saint-Just était décédée du choléra, à Blérancourt, le 7 juin 1832, âgée de 62 ans, et 17 ans avant son troisième mari [1].

majeur de Louis-François Lesassière, demeurant à Blérancourt, département de l'Aisne, et de feue Marie-Jeanne Flahaux. Et de dame Marie-Françoise-Victoire Saint-Just, âgée de trente-quatre ans, née à Nampcel, département de l'Oise, le dix du mois de novembre, an 1769, demeurant audit Blérancourt, département de l'Aisne, fille de Louis-Jean de Saint-Just, décédé audit lieu, et de dame Marie-Anne Robinot, ses père et mère. Les actes préliminaires sont : Extraits des Registres des publications de mariage, faite conformément à la Loi au devant de la porte de la maison commune et affichés aux termes de la Loi, et les actes de naissance des Epoux, le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la Loi. Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un, Marie-Françoise-Victoire Saint-Just, l'autre Jean-Nicaise-Michel Lesassière. En présence de Louis-François Lesassière, demeurant audit lieu, département de l'Aisne, profession de suppléant de juge de paix, âgé de 53 ans, père du futur, de Jean-François Tanneur, demeurant audit lieu, département de l'Aisne, profession de receveur d'enregistrement de l'Aisne, âgé de trente-six ans, ami du futur ; de Antoine Leroux, demeurant audit lieu, département de l'Aisne, profession de rentier, âgé de cinquante-neuf ans ; et de Augustin-Nicolas Dutailly, demeurant audit lieu, département de l'Aisne, profession de pâtre, âgé de cinquante-trois ans, tous deux amis de la future. Après quoi moi François-Emmanuel Thoriu, maire de Blérancourt, faisant les fonctions d'Officier de l'Etat civil, ai prononcé qu'au nom de la Loi lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins signé avec moi.

[Signé] M^bel Lesassière, V^re Saint-Just, Lesassière, Leroux, Tanneur, Lesassière, Dutailly, Thorin ».

1. « L'an mil huit cent trente-deux, le jeudi sept juin, à midi, par devant nous Guillaume Tostain, premier membre du Conseil municipal du bourg de Blérancourt, canton de Coucy-le-Château, arrondissement de Laon, département de l'Aisne ; faisant, à défaut de

Nous terminerons ici la généalogie de la famille de Saint-Just. Nous l'avons suivie, dès l'origine, dans ses étapes successives : Chelles, Attichy, Nampcel, Morsain, Blérancourt ; toujours la même région. Nous l'avons vue en rapports constants avec les seigneuries laïques et ecclésiastiques trop souvent détestées en silence du paysan, du petit clergé et de la bourgeoisie [1] ; avec le peuple des campagnes souffrant plus que celui des villes de l'ancien régime décadent. C'est là l'origine de la destinée de l'immortel Conventionnel. Il fut un précurseur, il sacrifia une jeunesse pleine d'espoirs, une vie que ses qualités de cœur et d'esprit jointes au prestige de sa beauté physique promettaient toute de succès et de bonheur, à quelques idées grandes et généreuses, à l'amour d'un peuple qu'il voulait plus heureux par plus de justice [2].

O. Boutanquoi.

maire et d'adjoint, les fonctions d'officier de l'état civil. Ont comparu M. Simon-Nicaise Deshayes, propriétaire, demeurant à Blérancourt, âgé de cinquante-huit ans, et M. François-Jean-Baptiste Romain, huissier, demeurant au même lieu, âgé de trente-trois ans. Lesquels nous ont déclaré que dame Marie-Françoise-Victoire Saint-Just, âgée de soixante-deux ans sept mois, domiciliée à Blérancourt, veuve de M. Marie-Claude Decaisne et épouse de M. Jean-Michel Lesassière, propriétaire, demeurant audit Blérancourt, âgé de cinquante-huit ans et demi, née à Nampcel, canton d'Attichy, fille de feu M. Louis-Jean de Saint-Just et de feue Marie-Anne Robinot, sa femme, est décédée aujourd'hui à six heures du matin, en la maison qu'elle habitait avec son mari. Laquelle défunte était belle-sœur du premier comparant et belle-tante du second. Et ont lesdits sieurs Deshayes et Romain signé avec nous officier de l'état civil le présent acte de décès après lecture faite.

[Signé] Romain, Deshayes, Tostain ».

1. Ce fut le petit clergé qui rédigea la plupart des Cahiers de doléances. C'était le corps des « Primaires » du temps.

2. Cette étude était terminée en 1914. Il serait impossible de la mener à bonne fin aujourd'hui ; les archives où nous avons puisé nos renseignements ayant été en majeure partie détruites pendant la guerre. Aussi ne regrettons-nous pas d'avoir multiplié les notes ou extraits d'état civil.